

MARCHE À SUIVRE

Prenez obligatoirement connaissance du document "Lisez-moi avant de saisir en ligne 2020", qui se trouve dans la colonne de droite, sous la rubrique Documents.

Réunissez les renseignements demandés. Assurez-vous également que vous disposez de l'ensemble des documents listés au format PDF. Vous devrez les télécharger.

1 - Ouverture d'un compte d'accès

Avant de commencer, il vous faut ouvrir un compte d'accès au service.

Conservez soigneusement l'identifiant et le mot de passe qui vous sont communiqués par mail automatique. Au cas où vous ne recevriez pas ce mail, prévenez-nous via contact@transmissionfraternite.org.

2 - Créer sa fiche association

Une fois votre compte d'accès créé et dès lors que vous vous serez connecté, vous aurez accès à un menu qui vous permettra de créer votre fiche association, en cliquant sur le lien "Déclarer mon association"



3 - Remplir la demande d'aide en ligne

Une fois votre association déclarée, vous pourrez déposer la demande de subvention concernant votre projet, en ligne. Si vous n'avez encore jamais rempli de demande de subvention, un lien "Saisir un projet" apparaîtra dans le menu.



Notez également qu'ayant précédemment déclaré votre association, vous aurez désormais accès à un lien "Mon association" (vous permettant de modifier les informations s'y rattachant).

NB : Si vous déposez une seconde demande pour la même association, il faut impérativement vous connecter avec le compte d'accès qui avait été utilisé pour le premier dépôt. Si vous ne l'avez plus, contactez-nous par mail.

4. Finaliser votre dossier

Lorsque vous saisissez un projet, outre les informations textuelles, vous devez nous fournir des documents au format PDF.

Vous n'êtes pas obligé de fournir tous les documents au cours de la saisie initiale, vous pourrez les télécharger ultérieurement, au fur et à mesure de la récupération de ces éléments.

Pour cela, la deuxième fois que vous vous connecterez, allez à l'onglet "Mes projets", cliquez sur le projet concerné (dont le statut est en attente), puis sur "Documents", et téléchargez les documents nécessaires.

Vous avez aussi la possibilité de télécharger au même endroit des documents autres (complémentaires ou « documents libres »).

Attention, votre dossier ne pourra être déclaré complet (et susceptible d'être instruit) qu'une fois l'intégralité des documents obligatoires (au nombre de 8) fournis.

Quand vous aurez fourni tous ces documents, une case à cocher « *Marquer mon dossier comme complété* » sera accessible à la dernière étape du formulaire. Vous pourrez dès lors marquer votre dossier comme étant complet et ainsi nous indiquer qu'il est prêt à être étudié. **Cette action est irréversible, vous ne pourrez plus changer d'éléments ni télécharger de documents après votre confirmation.**

Enregistrer

La saisie est terminée, vous pouvez à présent valider.

**Si vous avez téléchargé tous les documents obligatoires, vous pouvez marquer votre dossier comme étant comp
Néanmoins, cette action est irréversible, vous ne pourrez plus changer d'éléments ni télécharger de documents.**

Marquer mon dossier comme complété :

Mais ne tardez pas à compléter votre dossier : tout dossier non finalisé dans les 4 mois qui suivent sa date de création sera automatiquement annulé.

5. Modifier vos informations association ou projet dans votre espace.

Dès que vous aurez déclaré votre association, saisi (au moins) un projet et téléchargé les documents afférents, vous aurez accès à un menu personnalisé (*Mon association - Mes projets - Mes documents projet*) qui vous permettra de modifier certaines de vos informations : vos informations Association à tout moment; vos informations Projet (tant que celui-ci ne sera pas encore déclaré comme complet); vos différents documents (en phase de pré-instruction ou supplémentaires).

FONDS TRANSMISSION ET FRATERNITÉ Bienvenue (Lo
Mon compte |

Mon compte | Mon association | Mes projets | Mes documents projet

Et ensuite ?

Un instructeur prendra contact avec vous pour discuter des différents aspects de votre dossier ; votre projet sera ensuite soumis à notre Conseil, qui décidera d'un accord, d'un refus ou, le cas échéant, d'un ajournement.

Si votre dossier est retenu, nous vous adresserons une convention précisant les conditions particulières de l'engagement et les modalités de notre soutien.

1. Vous devrez nous retourner un original daté et signé de votre Président par courrier au 19 Cité Voltaire - 75011 Paris,
2. **ET** un exemplaire numérisé en pdf, par courriel à contact@transmissionfraternite.org